

L'Assemblée Générale Ordinaire du Cercle Nautique d'Honfleur, régulièrement convoquée, a débuté à 10h15.

Sur les 86 membres propriétaires ou pratiquants inscrits à notre association :

- 34 membres propriétaires (sur un collège de 57) étaient présents ou représentés (voix double)
- 18 membres pratiquants (sur un collège de 29) étaient présents ou représentés (voix simple)
- 31 membres sympathisants étaient présents

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

1 - DESIGNATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Avant de débuter l'Assemblée Générale, sont élus :

- Président de séance : Jean-Pierre CHAMOUX
- Secrétaire de séance : Frédéric MORLET
- Scrutateurs : Jean-Michel BOSQUER, Philippe CROCHARD, Claude LECHARPENTIER, Gérard MENARD

Jean-Pierre CHAMOUX, Président de séance, remercie Nicolas PUBREUIL, adjoint au Maire de Honfleur, pour sa présence, ainsi que Thierry BOSQUET, directeur plaisance de Ports du Calvados.

Il rappelle les éléments de procédure concernant les votes : un *code couleur* distingue le vote des *membres-propriétaire* (voix double) et celui des *membre-pratiquant* (voix simple). Les résolutions non-nominatives seront faites à main levée.

L'assemblée étant ouverte, la liste des candidatures au conseil d'administration est close. Les bulletins de vote seront distribués après que chaque candidat au conseil d'administration se soit présenté à l'assemblée.

Le président de séance passe rapidement la parole aux Co-Présidents. Il passe ensuite à l'examen des points de l'ordre du jour prévu par les convocations.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'AGO DU 4 FEVRIER 2024

Résolution 1 : le procès-verbal de l'AG du 4 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 – RAPPORT MORAL DES CO-PRESIDENT SUR L'EXERCICE 2024

Intervention de Bruno JOURDAN, Co-Président

Bruno JOURDAN indiqué qu'après avoir surmonté une année difficile en 2023, le nouveau Conseil d'administration du 4 février 2024 a innové en élisant deux co-présidents tant la tâche à venir était ardue. Cette co-présidence a nécessité la modification des statuts et règlement intérieur.

En début d'année 2024, l'Ecole de voile est seulement constituée d'un moniteur et d'un animateur territorial détaché par la Mairie de HONFLEUR.

En février, notre seul moniteur, suite à sa demande de rupture conventionnelle, a quitté notre structure.

La première mesure d'urgence a donc été de recruter un moniteur dédié à l'activité char à voile afin de maintenir la trésorerie.

Timothé QUIBEUF, moniteur en contrat d'apprentissage, est arrivé en mars 2024.

Devant le potentiel d'activité de l'Ecole de voile, une phase de recrutement a été mise en place pour

constituer une équipe d'éducateurs sportifs avec un responsable de base. Thomas SOURISSEAU a pris ses fonctions à la mi-avril 2024.

En juillet, en parfait accord avec la mairie de HONFLEUR, il a été mis fin à la convention de mise à disposition de l'animateur territorial.

Pour pallier ce manque de personnel, il a été nécessaire de recruter, pour une durée de deux mois, un saisonnier diplômé pour l'encadrement voile.

En septembre, le CNH a embauché deux autres éducateurs sportifs en contrat d'apprentissage, Océane QUIBEUF et Nicolas DEROURE.

Le CNH, à ce jour, comprend un responsable de l'Ecole de voile et trois éducateurs sportifs. Cette nouvelle équipe jeune et dynamique ainsi constituée a permis de relancer pleinement les diverses activités de l'EDV et ainsi encadrer :

- les stages pour les scolaires,
- la voile loisir avec les J 80,
- la voile découverte avec les catamarans,
- les chars à voile.

L'activité « marche aquatique » pratiquée depuis plusieurs années n'a pas cessé malgré les tourments des années précédentes, elle est encadrée par une prestataire extérieure qualifiée Aurélie SEILLE. Le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter.

Le côté humain étant réuni, il faut donc maintenant investir dans de nouveaux supports nautiques pour continuer de développer notre structure avec de nouvelles activités.

Thomas, notre responsable de base, reviendra vers vous pour présenter l'équipe en place et les projets d'investissements.

Nous allons vous exposer les résultats financiers pour 2024, sachant que l'activité de l'EDV n'a redémarré qu'à la mi-avril, suite aux différents problèmes de recrutement.

Voici quelques chiffres prometteurs de passage par activité :

2185 élèves pour la partie scolaire,

1085 pour les chars à voile

778 pour la voile

469 pour la marche aquatique

Le résultat de cette fréquentation nous conforte donc pour l'année 2025 malgré le temps consacré à la formation pour l'ensemble du personnel.

Intervention de Sébastien MARTINOT, Co-Président

Sébastien MARTINOT rappelle que quand bien même l'Ecole de voile a été une préoccupation pour 2024, les membres actifs du CNH ont néanmoins su organiser différentes animations : 12 animations diverses et rallyes, 6 régates dont notamment le Grand Rassemblement de l'Estuaire et les 50 ans du Club qui ont été de réelles réussites.

En 2024, le CNH a connu une hausse de 7% de ses membres :

57 membres propriétaires

29 membres pratiquants

154 membres sympathisants

Nous tenons à remercier :

- Tous les anciens présidents du Cercle Nautique Honfleurais, du fondateur jusqu'à notre prédécesseur, pour leurs engagements durant leurs différents mandats.
- La ville de HONFLEUR pour son soutien financier et matériel, représentée ce jour par Monsieur Nicolas PUBREUIL
- Le gestionnaire du port, PORTS DU CALVADOS, qui participe financièrement et matériellement à l'EDV, pour son partenariat à la régate du Grand Rassemblement de l'Estuaire ainsi qu'à l'équipe en place qui a la volonté d'aider notre association, représenté ce jour par monsieur Thierry BOSQUET.
- Nous souhaitons poursuivre nos remerciements aux membres actifs du Conseil d'Administration pour le soutien et la confiance accordés aux Co-présidents, les prises de décisions, leur investissement, ainsi qu'aux bénévoles ayant apporté leurs compétences et consacré du temps pour l'organisation des diverses animations.
- Nous tenons aussi à remercier les trois membres qui assurent l'ouverture du Club house et dont le fonctionnement les jours d'ouverture et moments de convivialité ont été modifiés depuis le début de cette année à la demande de Mathieu.
- Nous n'oublions pas Amélie, notre secrétaire, bien connue de tout le monde pour sa gentillesse, disponibilité et ses compétences.

Nous rappelons que notre association a besoin de bénévoles pour l'organisation des différents événements.

Nous aimerions pour l'avenir voir de jeunes membres navigants intégrer notre club et s'investir dans son fonctionnement.

Jean-Pierre Chamoux met ensuite au vote la Résolution 2 : le rapport moral 2024 des Co-Présidents est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Paul VANDERERVEN, Expert-Comptable du Cabinet EUREX

Paul VANDERERVEN rappelle qu'il intervient auprès du CNH en qualité de gestionnaire comptable et fiscal, ainsi que social pour établir les bulletins de salaire et charges afférentes.

Il indique que depuis l'exercice 2024, l'association n'est plus soumise à aucune fiscalité, c'est-à-dire qu'auparavant, la gestion de la DSP et de l'AOT était une activité fiscale à part entière, et à ce titre un impôt sur les sociétés devait être calculé.

La partie gestion des activités sportives n'étaient, elles, pas soumises à l'impôt sur les sociétés, cela veut dire que dans les comptes, jusqu'en 2023, on avait un résultat commun qui apparaissait sur la plaquette ; cependant, une partie était fiscalisée et l'autre ne l'était pas.

Notre travail était de bien faire le dispatch entre ces deux parties.

C'est la même chose pour la TVA où la gestion sportive des activités et notamment nautiques pour le CNH, ne sont pas soumises à TVA.

Donc en 2024, le CNH n'a plus ni TVA ni impôt sur les sociétés dans ses comptes.

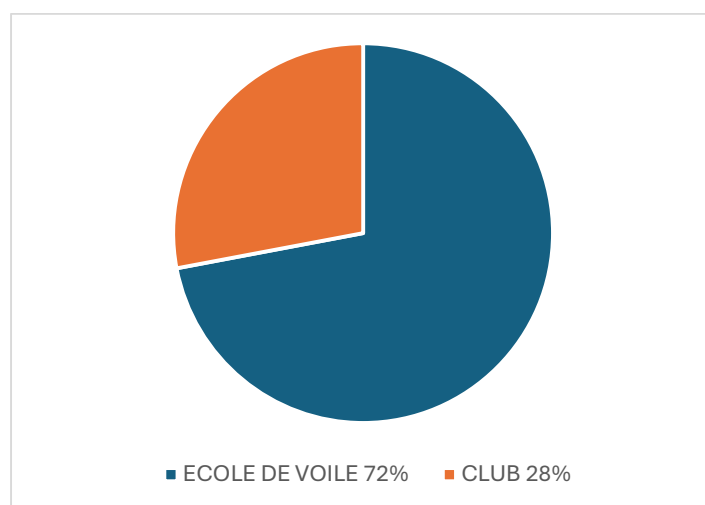
Intervention de Philippe HAYE, Trésorier, sur les comptes clos le 31 décembre 2024

Rapport financier 2024

Philippe HAYE prend la parole sur le rapport financier 2024 et commente la répartition des recettes sur les deux activités du CNH : école de voile et club.

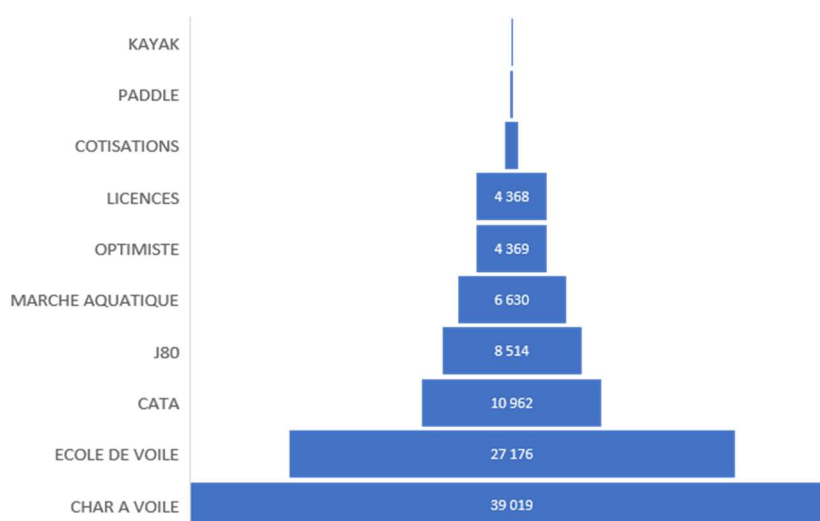
REPARTITION PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation de l'exercice 2024 s'élève à : **211.876 €**. Il se répartit ainsi : **152.579 € pour l'école de voile** et **59.297 € pour le fonctionnement du Club**.



REPARTITION ACTIVITES ECOLE DE VOILE

Afin de piloter avec précision les différentes activités de l'école de voile, il a été décidé une approche analytique des comptes afférents.



REPARTITION CHARGES D'EXPLOITATION

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2024 s'élève à : 230.061 €.

ACHATS	140.823 €
IMPOTS ET TAXES	2.430 €
SALAIRES ET CHARGES	65.649 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	20.592 €

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation fait ressortir un **déficit** : - 18.185 €.

Cette perte est due, pour un total de 37.890 € à §

- coût d'Alexandre Duval :	13.919 €
- refacturation 2023 par <i>Port du calvados</i> :	15.255 €
- redevance port 2022 :	8.716 €

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établi à : + 1.656 €.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel : + 834 €

RESULTAT

La perte de l'exercice est de - 15.695 €.

NB : Sans les charges d'exploitation exceptionnelles de 37.890 €,
le résultat comptable aurait été égal à : + 22.195 €.

SOLVABILITE

La solvabilité (capacité financière à régler ses dettes au 31 décembre 2024) est de : t 188.144 €.

ACTIF

IMMOBILISATIONS	90 916
DISPONIBILITES	245 904
	+ 336 820 €

PASSIF

EMPRUNTS ET DETTES	-148 676
	- 148 676 €

SOLVABILITE = 188 144 €

Le président met au vote la **Résolution 3** et propose d'approuver des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024. **Le rapport du trésorier est approuvé à l'unanimité.**

Le président propose ensuite à l'assemblée de **donner quitus plein et entier au trésorier**. Sans opposition, ni abstention, **quitus est donné au trésorier pour sa gestion**.

Le président rappelle ensuite que toute association doit informer l'Assemblée Générale des contrats ou conventions qui ont pu exister en cours d'année entre l'association et un plusieurs de ses membres. Il informe l'assemblée qu'*aucun contrat de cette nature n'a concerné le CNH au cours de l'année 2024*.

Intervention d'Arnaud DUPONT, Vice-Président de l'Ecole de Voile

Arnaud DUPONT présente le parcours de Thomas SOURISSEAU, devenu Responsable de l'Ecole de Voile en avril 2024, en évoquant ses diverses formations et expériences professionnelles.

Intervention de Thomas SOURISSEAU, Responsable de l'Ecole de Voile, sur l'activité de l'Ecole d Voile en 2024, et les prévisions 2025 et sur le budget des investissements

Thomas SOURISSEAU présente le bilan de l'activité en 2024. Il résume les moyens humains actuels :

- Thomas SOURISSEAU, Responsable de l'Ecole de voile
- Timothé QUIBEUF, Educateur multi activités et voile (en alternance)
- Océane QUIBEUF, Educatrice multi-activités et voile (en alternance)
- Nicole DEROURE, Educateur voile (en alternance)
- Amélie BLANVILLAIN, secrétaire

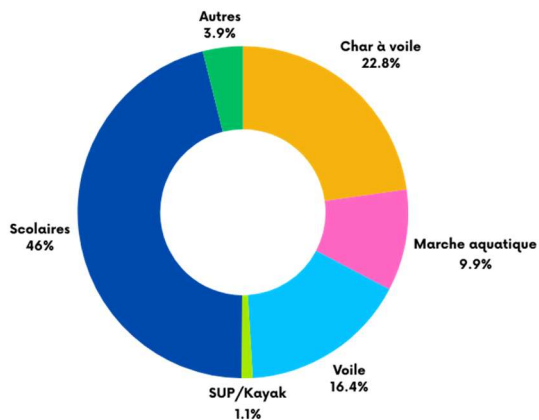
Il présente ensuite un comparatif 2023/2024 :



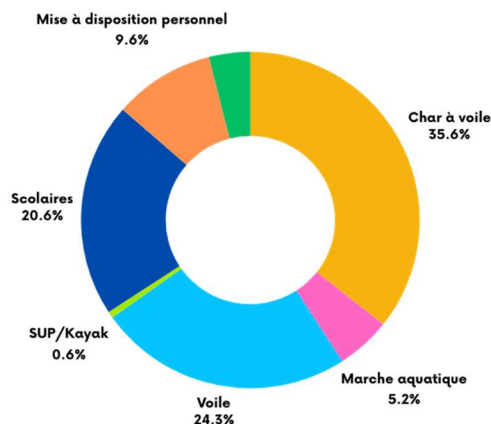
Il indique que la satisfaction client, via les avis Google, était de 3,7/5 en 2023 et 4,1/5 en 2024.

Thomas SOURISSEAU présente ensuite la répartition des fréquentations par activités ainsi que la répartition du chiffre d'affaires par activité :

Répartition des fréquentations par activités :



Répartition du chiffre d'affaires par activité :



Il indique également que 1479 heures d'encadrement ont été effectuées, 648 séances et 4775 passages de participants.

Il précise ensuite la fréquentation des activités :

- 167 séances voile
- 116 séances scolaires
- 288 séances char à voile
- 6 séances stand-up paddle
- 36 séances marche aquatique
- 35 autres séances

A ce titre, 317 titres fédéraux ont été pris (augmentation de 38%), 114 passeports voile (augmentation de 90%) et 108 *Pass'voile* (augmentation de 1700%).

Thomas SOURISSEAU présente ensuite le projet 2025. Il expose la vision pour les prochaines années :

La vision pour les prochaines années

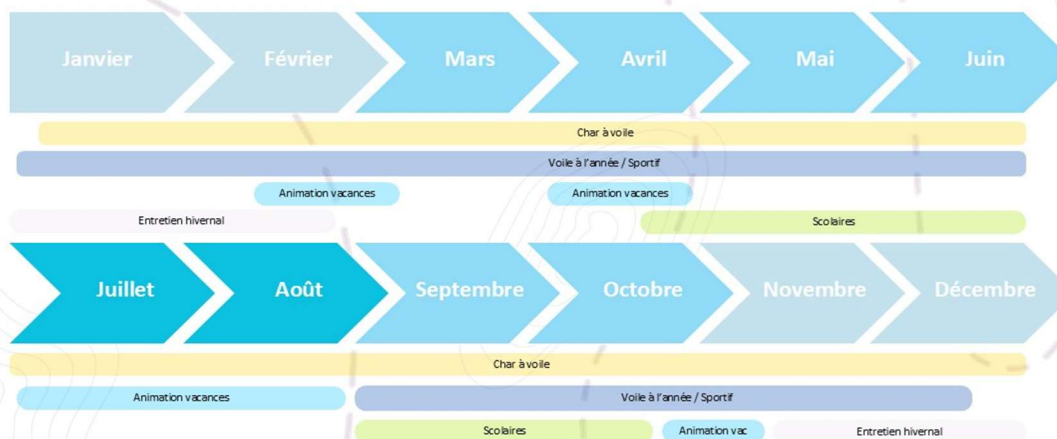


Ainsi que le planning prévisionnel pour 2025 :

Le planning prévisionnel

Reprise des activités : janvier 2025

Arrêt des activités : 28 décembre 2025



Activités séminaires et entreprises toute l'année, y compris en période hivernale.

Thomas SOURISSEAU présente ensuite les projets d'investissement :

Char à voile : coût du projet : 24 696,11 € :

- 4 chars à voile simple :
 - Augmentation de la flotte
 - Passage de 8 à 12 unités
 - Optimiser l'accueil des groupes, séminaires et scolaires
- 1 char à voile biplace :
 - Permettre l'accueil de publics en situation de handicap (moteur, déficience intellectuelle, polyhandicap)
 - Faciliter la pratique familiale (parents-enfants)

Wingfoil : coût du projet : 11 913,46 € :

- 3 packs wingfoil + 1 moteur 15cv
 - Stages 3 à 5 jours
 - Séance à l'unité
 - Cours particuliers
- 10 kayaks de mer : coût du projet : 7 898 €
 - Balade et randonnée nautique en mer
 - Prestation de découverte du port de Honfleur en kayak
 - Activité de substitution

Thomas SOURISSEAU présente enfin le prévisionnel des investissements 2025 :

Investissement	Montant	Financement	Montant
10 kayaks de mer	7 898 €	Département Calvados	2 369 €
4 chars à voile & 1 char à voile double	24 693,44 €	Département Calvados	7 408,03 €
		Caisse Régionale Crédit Agricole	7 500 €
3 packs Wing Foil	8 313,46 €	Comité Départemental de Voile	4 156,73 €
Moteur 15cv	3 600 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	44 504,9 €	TOTAL FINANCEMENT	21 427,03 €
		RESTE À CHARGE	23 077,06 €

Intervention de Thierry BOSQUET, PORTS DU CALVADOS

Thierry BOSQUET rappelle avoir réussi à mettre en place des moments d'échanges entre PORTS DU CALVADOS et le CNH, et à mettre en place une organisation et qu'il y a des sujets et des projets qui ont avancé puis d'autres qui n'ont pas abouti, et indique en être très heureux.

Il indique avoir bien compris l'objectif pour la partie kayak, même si au début, il était un peu prudent, mais qu'il pense qu'effectivement, c'est une animation qui va permettre pour l'Ecole de voile aussi, de faire découvrir différemment l'eau et donner envie d'aller vers la mer. Ports du Calvados est aux côtés du CNH. Il rappelle que le plus dur a été fait, que tout est à créer maintenant. Il félicite ensuite le CNH et souhaite une belle saison à l'équipe.

Intervention de Nicolas PUBREUIL, adjoint au Maire de Honfleur

Nicolas PUBREUIL indique que Monsieur Michel LAMARRE n'était pas disponible et qu'il le représente avec beaucoup de plaisir sur ce dossier CNH et plus particulièrement Ecole de voile.

Il indique ensuite, en reprenant les mots de Thierry BOSQUET, qu'il est très heureux d'être présent, de revoir des anciens : notamment Claude LECHARPENTIER et Pierre BRETON qui ont porté la présidence du CNH pendant de nombreuses années.

Il se dit aussi impressionné car le club se structure, réunit des compétences de valeur, un bureau efficace ; il rappelle sa phrase de l'année dernière, :« *Nous avons l'obligation de réussir le projet d'Ecole de voile qui s'est concrétisé depuis 2014* ». Depuis plus de 10 ans, la Mairie et le CNH travaillent main dans la main pour animer ce projet ; il utilise une métaphore de voile en disant : le club a « *passé un cap* » !

Il indique être impressionné par les résultats obtenus, par les chiffres de fréquentation, par les perspectives, et impressionné par une « *approche systémique* » qui lui paraît essentielle, dirigée vers des publics divers, vers l'inclusion, les scolaires, les centres de loisirs, le grand public, les stages etc.

Approche systémique aussi parce qu'elle s'adapte à la diversité des supports, qu'elle évite d'annuler trop

de séances et répond à un besoin, à une vraie demande : le CNH est en train de construire tout cela, qui génère des recettes.

Approche systémique aussi dans la recherche de financements : toutes les strates possibles sont explorées, et le besoin de 3.000 euros évoqué avec la Ville de Honfleur sera versé sans hésitation pour accompagner le CNH.

Nicole PUBREUIL rappelle qu'il a défendu le CNH depuis plus de 10 ans et que chaque euro employé, pour consolider sa structure, le sera. Les hommes passent, c'est la structure qui dure, au service de l'Ecole de voile et du public !

Il souligne enfin que la Mairie reste évidemment aux côtés du CNH, et félicite le Cercle et ses animateurs pour cette saison 2024 et pour les belles perspectives qu'ils préparent pour 2025.

Intervention d'Emmanuel BERNIERE pour la commission animation :

Emmanuel BERNIERE rappelle les animations qui ont eu lieu en 2024 et présente ensuite les animations programmées en 2025 :

9 mars 2025	AGO
29 mars 2025	Règles de régate et de sécurité
12 avril 2025	Régate SNSM
19, 20 et 21 avril 2025	Rallye Week-end de Pâques
du 1er au 4 mai 2025	Rallye/Régate interclub avec St Valéry en Caux
17 mai 2025	Défi Honfleur / Deauville
du 27 mai au 1er juin 2025	Calva's Cup
du 7 au 9 juin 2025	Fête des Marins
7 juin 2025	Régate du Rotary
28 juin 2025	Sortie "Clémentine en Seine"
5 juillet 2025	Grand Rassemblement de l'Estuaire
6 juillet 2025	Animation Club
15 & 16 août 2025	Régate/rallye interclub avec Dives / La Nuit de Port Guillaume
6 & 7 septembre 2025	Rallye Lydie Blue
20 & 21 septembre 2025	Défi des 2 Rives
27 septembre 2025	Régate des Gens de Mer / Trouville
11 octobre 2025	Régate des Pêcheurs Honfleurais
18 & 19 octobre	Rallye d'Automne
6 décembre 2025	Fête du Club

Intervention de Frédéric MORLET, Vice-Président, pour le Grand Rassemblement

Le vice-président indique que le CNH est de plus en plus visible et suivi sur les réseaux sociaux. Il rappelle que le CNH a besoin de nombreux bénévoles pour préparer ce Grand Rassemblement de l'Estuaire.

Il rappelle également l'implication de Stephan VIE et d'Emmanuel BERNIERE pour le recrutement des skippers et de Monique PICQUOT pour la partie événementielle.

Il revient sur les 50 ans du club : tout s'est très bien passé au cours de cette très belle journée.

Il présente ensuite l'affiche du Grand Rassemblement de l'Estuaire 2025, créée par Audrey PONELLE.

Il indique que la société EUREX, représenté à cette assemblée, sera un partenaire officiel et l'en remercie. Il présente les autres partenaires et rappelle que toutes les actualités du CNH et de ses activités sont précisées sur le site internet.

Intervention de Bruno Jourdan, commission placement.

Bruno JOURDAN rappelle que même si le CNH n'est plus gestionnaire du port, l'association est liée par une convention avec PORTS-DU-CALVADOS avec un droit de regard et d'attribution des 60 emplacements des bateaux dans le Vieux Bassin. Quatre conditions s'imposent pour obtenir ou continuer à occuper une place au Vieux Bassin :

1/ Être membre du CNH

2/ Participer aux animations (Rallyes, Régates)

3/ Aider le Club dans l'organisation des diverses manifestations et participer à la vie de celui-ci de quelque manière que ce soit.

4/ Le bateau doit naviguer et être entretenu.

Intervention de Jean-Pierre CHAMOUX sur le montant des cotisations pour l'année 2025

Le président présente les tarifs proposés par le Conseil d'administration pour les cotisations 2025 : *80 euros pour la cotisation membre, 85 euros pour la cotisation famille et 5 euros pour la cotisation sympathisant.*

Il met ensuite au vote la **Résolution 4 : en l'absence de questions, d'opposition et d'absentions, la résolution est adoptée à l'unanimité.**

Pour 2025, le tarif de la **cotisation membre sera de 80 euros**, la **cotisation famille s'élève à 85 euros** et la **cotisation membre école de voile à 5 euros**.

4.QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Intervention de Bruno JOURDAN sur la marche aquatique

Bruno JOURDAN remercie les participants de la marche aquatique pour leur présence à cette assemblée générale.

Cette activité regroupe 38 membres contre 29 en 2023.

En 2024, 34 séances ont été réalisées et 3 séances ont été annulées soit en raison d'une météo défavorable, du nombre non requis de participants (moins de 6) ou un empêchement de la monitrice.

En septembre 2024, une formation théorique au sauvetage côtier a été dispensée par Aurélie au CNH, laquelle a été suivie d'une mise en pratique en milieu aquatique.

Deux moments de partage et de convivialité ont eu lieu, un barbecue en début d'été à la plage et un repas en fin d'année au CNH.

Pour 2025, davantage de séances sont au programme et seront dispensées soit par Aurélie ou par les moniteurs du club.

Bruno JOURDAN rappelle que plusieurs options de paiement sont possibles :

1° Carte annuelle à 240 €, nombre de séances illimitées.

2° Carte 10 séances à 120 €.

Si renouvellement de la carte, le nombre de séance devient illimité.

3° Paiement à la séance 13€.

4° une adhésion club à 5 € en début d'année.

Il rappelle ensuite que la carte est valable pour l'année en cours et non pas reconductible d'une année à l'autre.

Les membres du CNH avec carte individuelle ou famille bénéficie d'une réduction de 15%.

5.ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Pierre Chamoux demande à chacun des candidats de se présenter rapidement à l'assemblée. Prennent la parole :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| • BACLE Patrice | • PICQUOT Monique |
| • JOURDAN Bruno (sortant) | • VIE Stephan (sortant) |
| • MARTIN Thomas (sortant) | |

Les opérations de vote se déroulent ensuite sous la surveillance des quatre scrutateurs désignés en début de séance.

Le résultat du scrutin est affiché et annoncé par les scrutateurs :

Candidats	Nombre de voix totales
BACLE Patrice	8
JOURDAN Bruno	80
MARTIN Thomas	76
PICQUOT Monique	77
VIE Stephan	80

Sont élus au Conseil d'Administration pour 3 ans :

Membres du CA :

Bruno JOURDAN
Stephan VIE
Monique PICQUOT
Thomas MARTIN

Est élu membre suppléant du CA:

Patrice BACLE

Le Président : Jean-Pierre CHAMOUX

le secrétaire : Frédéric MORLET